

Nouvelles dynamiques migratoires et conditions de vie des familles migrantes en France. Le cas des familles monoparentales immigrées

MOGUÉROU Laure*
EREMENKO Tatiana**
THIERRY Xavier**
PRIGENT Rose***

■ Résumé

D'après les données de l'Insee, le nombre de familles monoparentales a été multiplié par 2,6 depuis 1975. Parallèlement à ces changements de configurations familiales, on a assisté, au cours des vingt dernières années, à une transformation importante des profils de la population immigrée. Celle-ci se signale d'une part par une diversification des origines et d'autre part par une féminisation des flux d'arrivées. Le nombre de familles monoparentales s'est accru plus vite parmi les immigrés que dans la population d'origine française. En moyenne 6 % des immigrés âgés de 18 ans ou plus sont parents seuls contre 4 % des non-immigrés (Maignuené 2013), avec des proportions variables selon l'origine. Sensiblement équivalente à celle de l'ensemble de la population (4 à 5 %) pour certaines origines (ressortissants d'Europe, Maroc, Tunisie, Turquie), elle est de 12 % parmi les autres pays d'Afrique (INSEE 2012). Ces données suggèrent que la transformation des flux migratoires et l'expérience de la monoparentalité par les immigrés sont liées. Pour autant les études croisant migrations internationales et monoparentalité restent rares. Dans un contexte où le statut de monoparentalité et la condition d'immigrée sont susceptibles d'influencer négativement les conditions de vie et les expériences de vie, cette communication entend éclairer les liens entre les parcours familiaux et migratoires et les profils socio-économiques des femmes migrantes en situation de monoparentalité. Elle prendra appui sur l'exploitation des données de l'enquête EFL qui contient des informations sur la manière dont la famille monoparentale a été formée (maternité célibataire, séparation des parents, veuvage, migration), d'une part et sur les emplois et les conditions de logement de ces familles d'autre part.

Introduction

D'après les données de l'Insee, en 2005, la France comptait 1,76 million de familles monoparentales – c'est-à-dire des ménages dans lesquelles un adulte vit sans conjoint, avec un ou plusieurs enfant(s) de moins de 25 ans dans un même logement (Chardon, Daguet *et al.* 2008). Le nombre de familles monoparentales a été multiplié par 2,5 depuis 1968.

* Université Paris Nanterre

** INED

*** Université Paris Nanterre

Parallèlement à ces changements des configurations familiales, on a assisté, au cours des vingt dernières années, à une transformation importante des profils de la population immigrée. Celle-ci se signale d'une part par une diversification des origines, d'autre part par une « féminisation » des flux d'arrivées. En 1990, 69 % des immigrés étaient originaires de seulement sept pays (Espagne, Italie, Portugal, Algérie, Maroc, Tunisie et Turquie). En 2010, ces pays ne représentent plus que 56 % du total des immigrés. Les nouveaux migrants viennent de plus en plus d'autres régions du monde (Afrique subsaharienne, Asie). La « féminisation » désigne l'augmentation du nombre de femmes migrantes – elles constituent désormais la majorité des immigrés en France (Beauchemin, Borrel *et al.* 2013)¹ – mais aussi et surtout le fait que leurs migrations relèvent de plus en plus de « projets autonomes ». Ces nouveaux schémas, inversant les cadres habituels du regroupement familial où l'homme précède son épouse et ses enfants, sont particulièrement vivaces dans les courants migratoires d'Afrique centrale ou du golfe de Guinée (Côte d'Ivoire, Cameroun, République démocratique du Congo, etc.) qui cumulent taux records de féminité (57 % de femmes) et d'autonomie (53 % de femmes célibataires ou pionnières) (Beauchemin, Borrel *et al.* 2013).

Le nombre de familles monoparentales s'est accru plus vite parmi les immigrés que dans la population d'origine française : le nombre de familles monoparentales immigrées (FMI)² a plus que doublé en vingt ans, passant de 143 000 en 1990 (Kohler and Thave 1997) à 298 000 en 2008 (INSEE RP 2008³). En moyenne, 6 % des immigrés âgés de 18 ans ou plus sont dans cette situation contre 4 % des non-immigrés (Mainguené 2013), avec des proportions variables selon l'origine. Sensiblement équivalentes à celles de l'ensemble de la population (4 à 5 %) pour certaines origines (ressortissants d'Europe, Maroc, Tunisie, Turquie), elles sont de 12 % parmi les autres pays d'Afrique (INSEE 2012).

Ces données suggèrent que la transformation des flux migratoires et l'expérience de la monoparentalité par les immigrés sont liées. Or, dans un contexte où le statut de monoparentalité et la condition d'immigrée sont susceptibles d'influencer négativement les conditions de vie, les expériences des familles marquées par cette double caractéristique soulèvent des interrogations. L'article se propose ainsi d'éclairer, à travers l'exploitation des données de l'enquête famille et logements (EFL, Insee, 2011), les profils socio-économiques de ces familles⁴.

État des connaissances

Les foyers monoparentaux sont plus exposés à la précarité, tant du point de vue du logement que des revenus, du chômage et/ou de la situation d'activité, que les familles composées d'un couple et de ses

¹ La part des femmes dans la population immigrée varie fortement selon l'origine. La part des hommes domine dans seulement trois groupes : ils représentent 54 % des immigrés turcs et 52 % des Marocains et Tunisiens. À l'opposé, les femmes représentent 65 % des immigrés issus des pays de l'Union européenne (hors Espagne, Italie et Portugal) et 57 % des immigrés originaires d'Afrique centrale ou du golfe de Guinée.

² Les familles monoparentales immigrées sont définies comme des familles monoparentales ayant comme chef de famille un(e) immigré(e). Dans la suite du texte, les familles monoparentales immigrées sont notées FMI.

³ http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=pop-immigree-pop-etrangere-2008

⁴ Cet article s'inscrit dans le cadre d'une recherche plus large faisant suite à l'appel à projets de la CNAF lancé fin 2014 sur « Monoparentalité et précarité » et dont l'objectif était de « prolonger les travaux contribuant à la connaissance des situations des familles monoparentales en situation de précarité, autour de 3 axes de recherche : (1) Insertion dans et vers l'emploi et accompagnement social, (2) Modes de garde et exercice des fonctions parentales et (3) Familles Monoparentales Immigrées (FMI) ». Le projet soumis à la CNAF s'inscrit dans ce 3^e axe et vise à dresser le portrait des FMI, à éclairer leurs parcours, et ce à travers diverses sources de données.

enfants. Seules 28 % des mères de familles monoparentales (85 % des cas) sont propriétaires de leur logement, contre 63 % des couples avec enfants (Chardon, Daguet *et al.* 2008). Plus d'un tiers déclarent vivre dans une HLM. Et tandis que dans les familles monoparentales, un enfant sur cinq habite un logement où il manque au moins une pièce, selon l'indicateur usuel de l'Insee, ce n'est le cas que d'un enfant sur dix pour ceux dont les parents vivent avec un couple. En 2008, 30 % des personnes issues d'une famille monoparentale vivaient en dessous du seuil de pauvreté (un niveau de vie inférieur à 949 euros par mois), soit une proportion 2,3 fois plus forte que dans l'ensemble de la population (Lombardo et Pujol 2010). Les mères de familles monoparentales sont en moyenne moins diplômées que celles vivant en couple (23 % ont un diplôme du supérieur, contre 30 %). Leur taux d'activité est également légèrement inférieur à celui des mères de familles en couple (68 %, contre 72 %). Toutefois, les mères de familles monoparentales ont un rapport spécifique à l'emploi : elles se déclarent plus souvent au chômage (et donc à la recherche d'un emploi) et travaillent moins souvent à temps partiel, bien qu'en moyenne moins qualifiées (facteur pourtant associé au temps partiel), que les femmes vivant en couple.

Dans l'ensemble, les immigrés et leurs familles connaissent des conditions de vie plus difficiles que les familles d'origine française : emplois concentrés au bas de l'échelle sociale, taux de chômage plus élevés et en conséquence un niveau de vie moyen inférieur (même une fois pris en compte les transferts sociaux). Si les taux d'activité des immigrés et des non immigrés en France sont proches (respectivement 56 % et 57 % en 2010), 16 % des immigrés sont au chômage (versus 9 % des non-immigrés), situation qui s'empire avec la crise économique. Ainsi, 44 % des hommes immigrés sont ouvriers (versus 32 % des non-immigrés) et 30 % des femmes travaillent comme employées des services aux particuliers (versus 12 % des non-immigrées) (INSEE 2012). En 2007, le revenu disponible moyen d'un immigré était de 25 390 euros par an contre 33 720 pour un non immigré (Lombardo et Pujol 2010). Au final 1,8 millions d'immigrés vivent sous le seuil de pauvreté, soit 22 % (alors que la proportion des immigrés parmi la population française n'est que de 8 %). Les immigrés ayant des revenus d'activités plus faibles que les non-immigrés, une part plus importante de leur revenu total est composée de prestations sociales (INSEE 2012). Avant transferts sociaux, l'écart de ressources est de 34 % ; l'écart de revenus nets disponibles se réduit à 26 % après les transferts et les prélèvements. Ces difficultés touchent davantage les immigrés venus du Maghreb ou d'Afrique subsaharienne et cela, même une fois contrôlées leurs caractéristiques sociales (niveau de diplôme, type d'emploi, ...) et familiales (taille de la famille, ...).

Dans un contexte où la monoparentalité et l'immigration sont associées à des facteurs de vulnérabilité des personnes, les familles monoparentales immigrées (FMI) constituent un groupe particulièrement à risque. Pour autant, rares sont les recherches qui s'intéressent à la combinaison de ces deux statuts et lorsqu'elles le font, elles ne rapportent la situation des FMI qu'à celles des autres familles monoparentales sans prendre en compte de l'hétérogénéité interne du groupe immigrés. Par exemple, Mainguené (2013) montre que les chefs de FMI participent moins au marché du travail que les familles monoparentales non-immigrées (taux d'activité de 69 % *versus* 75 % ; taux d'emploi de 51 % *versus* 64 %). Lorsqu'ils sont en emploi, ils occupent également des fonctions moins élevées (proportion de cadres de 8 % *versus* 12 %) et travaillent davantage à temps partiel (29 % *versus* 22 %). Les FMI comptent dans l'ensemble davantage d'enfants (et plus jeunes) que les autres familles monoparentales. Leurs conditions de logement sont plus précaires : moins souvent propriétaires de leurs habitations, elles résident davantage dans le parc social, dans des logements plus fréquemment surpeuplés et de moindre confort. En l'état, ces recherches ne permettent pas de déterminer si ces familles cumulent les difficultés associées à ces deux statuts (monoparentales et immigrées).

L'objectif de cet article est double : il s'agit tout d'abord de décrire les facteurs susceptibles de peser sur les conditions de vie des FMI (composition des familles, niveaux de diplôme) puis de comparer leurs conditions d'emploi et de logement à celles des autres situations familiales, de façon à déterminer si les FMI sont ou non doublement pénalisées par le cumul de deux statuts a priori défavorables. Dans cette perspective, les FMI seront systématiquement comparées aux autres familles immigrées (où les deux parents vivent ensemble avec leurs enfants), aux autres familles non-immigrées ainsi qu'aux autres familles monoparentales (non immigrées). L'analyse tiendra également compte de l'hétérogénéité de ces femmes tant par leur parcours migratoire que par leur histoire culturelle, sociale et familiale

Données : l'enquête Familles-Logements (dite EFL) de 2011

L'enquête Famille et Logements (EFL), associée à l'enquête annuelle de recensement (EAR) en 2011, sera mobilisée pour analyser en détail les caractéristiques sociodémographiques et socio-économiques des FMI : structures familiales ; ressources socio-économiques (diplômes) et conditions de vie (activité, emploi, conditions de logement). Le principal intérêt de cette enquête réside dans la taille de l'échantillon qui autorise la prise en compte de l'hétérogénéité de la population immigrée. Sa principale limite tient au fait qu'elle ne concerne que les ménages ordinaires, et laisse ainsi hors du champ de l'analyse les populations les plus vulnérables : seules 37 % des femmes primo-arrivantes cheffes de famille monoparentales logeaient dans un logement personnel (dont elles étaient locataires ou propriétaires) versus 84 % des femmes en couple avec enfants (Le Quentrec-Creven 2013). Elles étaient le plus souvent accueillies par des tierces personnes ou résidaient dans un logement dépendant d'une association ou d'un centre d'hébergement.

Informations recueillies dans le questionnaire EAR

La collecte des informations pour le recensement est effectuée par dépôt / retrait de questionnaires (feuille de logement, bulletins individuels, reproduits en annexe) par des agents recenseurs⁵. Le bulletin individuel de recensement fournit des informations sur les caractéristiques sociodémographiques des répondants, soit l'ensemble des habitants du logement recensé (sexe, âge, date d'arrivée en France, statut immigré, nationalité, état matrimonial, diplôme), leur situation d'activité, et les caractéristiques des emplois occupés (statut, type de contrat, position professionnelle, temps complet/temps partiel). Pour notre étude, le recensement a pour intérêt premier de renseigner le statut d'immigré des individus, et permet de connaître de façon relativement détaillée leurs pays de naissance respectifs. Ces informations permettent de caractériser les différents types de famille et de rendre compte de l'hétérogénéité existante au sein de la population immigrée. La feuille de logement de l'EAR comporte quant à elle des données sur la localisation⁶ et le type de logement, le nombre de pièces, la surface, le

⁵ La nouvelle méthode de recensement, en vigueur depuis 2004, substitue au comptage traditionnel une méthode d'enquête variant selon un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants. Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les cinq ans par roulement. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, un échantillon d'adresses représentant environ 8 % de la population est recensé chaque année. L'enquête de recensement est exhaustive dans le premier cas, c'est une enquête par échantillon dans le second. Concrètement, environ 9 millions de personnes sont recensées chaque année, soit 14 % de la population vivant en France.

⁶ Ce qui permet par la suite, grâce à la géolocalisation, de renseigner diverses caractéristiques du lieu de vie : ZUS, taille, de la commune, etc.

statut d'occupation, ainsi que quelques informations sur l'équipement (installations sanitaires, moyen et combustible pour le chauffage, possession de voiture(s) et d'emplacement(s) de stationnement). Ces éléments renseignent les conditions de vie des individus recensés.

Informations recueillies dans le questionnaire EFL

Régulièrement associée au recensement depuis 1954, l'enquête Famille et Logements, conçue et réalisée par l'INSEE, l'INED, la DRESS et la CAF, vise à actualiser les analyses de la fécondité selon les générations, ou selon les caractéristiques sociodémographiques et l'origine géographique. Parmi les thématiques nouvelles pour l'édition 2011 figurent une meilleure connaissance des familles recomposées, l'étude de la nouvelle forme de contractualisation de la vie en couple qu'est le pacte civil de solidarité (Pacs) et le recueil d'information sur les situations de multi-résidence. Elle aborde aussi le thème des gardes des enfants de moins de 4 ans (déjà traité dans l'édition de 1990).

L'échantillon était d'environ 400 000 logements ordinaires à recenser. Le principe était d'interroger, au sein de ces logements, tous les adultes de même sexe, donc soit tous les hommes, soit toutes les femmes, d'au moins 18 ans. La population féminine étant au centre des analyses, le partage hommes/femmes a été fait dans un rapport d'environ un homme pour deux femmes. La collecte s'est effectuée par dépôt / retrait d'un questionnaire par personne entrant dans le champ de l'enquête (reproduit en annexe). Les questionnaires ont été remis en mains propres par les agents recenseurs en même temps que les documents habituels du recensement. Au final, 121 000 hommes et un peu plus de 238 000 femmes ont été interrogés sur leur vie de couple, leur vie familiale et leur situation résidentielle. L'enquête est représentative des individus âgés de 18 ans ou plus résidant en ménages ordinaires en France métropolitaine.

Champ de l'analyse

Le champ d'étude est limité aux individus répondant à l'enquête Famille et Logements. La monoparentalité concernant très majoritairement des femmes, on s'intéressera ici uniquement aux femmes ayant déclaré ne pas être en couple⁷ et vivant avec au moins un enfant de moins de 18 ans. Elles seront comparées aux femmes (immigrées ou non) vivant en couple et ayant au moins un enfant mineur. L'échantillon final est constitué de 72 158 femmes dont 8 812 sont immigrées⁸. Parmi ces dernières, 1 341 sont en situation de monoparentalité.

Les immigrés peuvent être distingués selon leur origine géographique. Des regroupements ont été effectués qui tiennent compte à la fois de l'histoire migratoire et de la taille des échantillons : Europe du Sud, autre Europe, Maghreb, Afrique subsaharienne, Asie, autres régions. Les données de l'EFL

⁷ Sont exclus les femmes déclarant être en couple avec une personne ne vivant pas dans le logement ainsi que les hommes en situation de monoparentalité.

⁸ Quelques incohérences ont été constatées lors de l'appariement des bases EFL et EAR, notamment sur les questions liées au sexe et au statut conjugal des individus, qui ont conduit à exclure certains individus de l'échantillon d'analyse : (1) 810 individus, soit moins d'1 % de la population d'étude n'ont pas le même sexe dans les deux bases de données. Cette différence semble venir d'une erreur de codage ; (2) 205 individus EFL, en couple et appartenant soit à une famille traditionnelle soit à une famille recomposée n'ont pas de conjoint recensé. Parallèlement, 355 Individus EFL ne se déclarant pas en couple avec un individu de même sexe, le sont pourtant effectivement d'après les données du recensement.

montrent que la part des femmes seules vivant avec au moins un enfant de moins de 18 ans dans les populations migrantes (16,8 %) est tout à fait comparable avec celle des populations non migrantes (17 %). Toutefois, les femmes venues d’Afrique subsaharienne (34,2 %) sont beaucoup plus concernées que les femmes non-immigrées et que leurs homologues immigrés.

Tableau 1. Structure de l’échantillon d’analyse

Type de famille	N
Femme non immigrée en couple	53 732
Femme non immigrée seule	10 244
Femme immigrée en couple	6 841
Femme immigrée seule	1 341
Total	72 158

Source : Enquête Famille et Logements (INSEE 2011)

Champ : Ensemble des femmes vivant avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans

Tableau 2. « Prévalence » de la monoparentalité selon l’origine des femmes

Origine des femmes	Prévalence de la monoparentalité
Non immigrée	17,0
Immigrée	16,8
Europe	11,4
Europe du Sud (Espagne, Italie, Portugal)	12,2
Autre Europe	10,8
Maghreb	16,1
Algérie	17,0
Maroc et Tunisie	15,5
Afrique subsaharienne	34,2
ASIE et autres	21,8
Asie	9,9
Autres	21,9

Source : Enquête Famille et Logements (INSEE 2011)

Champ : Femmes vivant seules avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans

Les femmes immigrées seules : entre vulnérabilité et précarité

Les femmes immigrées seules cumulent certains facteurs de vulnérabilité : moins diplômées (Tableau 3), elles ont davantage d’enfants et ces enfants sont en moyenne plus jeunes que ceux des autres femmes (Tableau 4).

Tableau 3. Diplômes des femmes selon leurs origines et leur situation familiale

Origine des femmes	Aucun diplôme ou CEP	BEPC, CAP ou BEP	Baccalauréat général, ou technologique	Diplômes post-bac
Non immigrée en couple	10	27	20,9	42,1
Non immigrée seule	18,9	34	19,5	27,6
Immigrée en couple	39,9	16,9	15,8	27,5
Immigrée seule	41,9	21,1	16,3	20,8
Europe	30,3	20,2	20	29,4
Europe du Sud	43,6	26,7	17,4	12,3
Autre Europe	18,7	14,6	22,3	44,4
Maghreb	48,5	24,8	14,4	12,2
Algérie	49,3	25,7	12,7	12,3
Maroc et Tunisie	47,9	24	15,9	12,1
Afrique subsaharienne	39,7	20,7	18,7	20,9
Asie et autres	44,4	16,3	11,7	27,5
Asie	47,7	15	8,1	29,3
Autres régions	38,2	18,7	18,9	24,3

Source : Enquête Famille et Logements (INSEE 2011) ; Champ : Femmes vivant seules avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans

Les niveaux de diplôme des femmes varient considérablement selon leurs origines migratoires (Tableau 3). Seule une femme sur dix parmi les non immigrées en couple est sans diplôme tandis que plus de 40 % d'entre elles sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette situation est à l'image des progrès considérables qu'ont connus les scolarités féminines depuis les années 1960 et qui ont conduit à ce que les femmes « dépassent » le niveau scolaire des hommes en France. Les femmes non immigrées vivant seules avec au moins un enfant de moins de 18 ans sont moins diplômées que celles vivant en couple, un résultat connu et déjà bien identifié dans la littérature existante sur les familles monoparentales en France : elles sont en effet deux fois plus nombreuses (18,9 %) que leurs homologues en couple à ne posséder aucun diplôme et moins d'une sur trois (27,6 %) a obtenu un diplôme du supérieur. Les femmes immigrées en couple apparaissent plus diplômées que celles vivant seules, mais les différences sont nettement moins marquées que parmi les femmes non-immigrées : si la part des femmes sans aucun diplôme est comparable dans ces deux groupes (39,9 % vs 41,9 %), à l'autre extrémité de la hiérarchie scolaire, les premières apparaissent plus nombreuses que les secondes (27,5 % vs 20,8 %). Mais les femmes immigrées en situation de monoparentalité sont loin de constituer un groupe homogène du point de vue scolaire : celles venues d'Europe, qui comptent 29,4 % de diplômées du supérieur, s'opposent à celles venues du Maghreb, qui pour près de la moitié d'entre elles (48,5 %) n'ont aucun diplôme. Les femmes originaires d'Afrique subsaharienne ou encore d'Asie sont dans une situation intermédiaire.

Au final, être immigrée *et* seule est associée à une plus grande vulnérabilité puisque les femmes immigrées seules (et particulièrement celles venues des « pays du Sud ») apparaissent moins dotées scolairement que les femmes immigrées en couple (présentant des profils distincts des femmes non immigrées, en couple ou seules).

Tableau 4. Nombre et âge des enfants des femmes selon leurs origines et leur situation familiale

Origine des femmes	Part des femmes ayant trois enfants et plus	Part des femmes dont le plus jeune enfant a moins de 6 ans
Non immigrée en couple	20,9	49,1
Non immigrée seule	15,3	31,3
Immigrée en couple	37,3	55,1
Immigrée seule	29,0	38,2
Europe	20,0	22,1
Europe du Sud	17,0	14,5
Autre Europe	22,6	28,8
Maghreb	35,8	32,9
Algérie	44,5	32,3
Maroc et Tunisie	28,2	33,3
Afrique subsaharienne	30,3	52,9
Asie et autres	23,0	36,5
Asie	22,5	31,8
Autres régions	24,1	45,6

Source : Enquête Famille et Logements (INSEE 2011)

Champ : Femmes vivant seules avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans

Les femmes seules, qu'elles soient immigrées ou non, ont en moyenne moins d'enfants que les femmes en couple et les femmes immigrées en moyenne davantage d'enfants que les natives (Tableau 4). Il apparaît également que la part des femmes immigrées seules avec trois enfants ou plus est près de deux fois supérieure à celle des femmes non-immigrées en situation de monoparentalité (29 % vs 15,3 %). Et cela est vrai surtout des femmes originaires du Maghreb (35,8 % d'entre elles ont une famille nombreuse) et des femmes d'Afrique subsaharienne (30,3 %). Les Européennes s'apparentent davantage, sur ce point, aux femmes non-immigrées.

Les femmes seules ont en moyenne un cadet plus âgé que les femmes en couple (la part des femmes vivant avec au moins un enfant de moins de 6 ans est comprise entre 31 % et 38 % dans le premier groupe et entre 49 % et 55 % dans le second). Les immigrées se distinguent des autres femmes par une plus forte proportion de jeunes enfants ; celles vivant seules ont des enfants plus jeunes (38,2 % d'entre elles ont au moins un enfant de moins de 6 ans) que celles en couple (31,3 %). Et cette situation est particulièrement exacerbée chez les femmes venues d'Afrique subsaharienne : plus de la moitié d'entre elles (52,9 %) élèvent seules au moins un enfant d'âge préscolaire. Il est à noter que la part des femmes immigrées en situation de monoparentalité qui ont laissé un ou plusieurs enfants à l'étranger (résultats non présentés), autrement dit qui, outre les enfants à charge en France, ont aussi à assumer des enfants « laissés-derrière », varie considérablement selon les pays d'origine : de l'ordre de 15 % en moyenne pour les immigrées seules, cette proportion est de 28,1 % chez les originaires d'Europe (hors Europe du Sud) et de 23,4 % chez les femmes venues d'Afrique centrale et guinéenne.

Ces situations sont susceptibles de peser sur les conditions à la fois d'emploi et de logement de ces femmes : les difficultés auxquelles les femmes (couples) sont confronté(e)s dans le choix du modes de garde sont accrues dans le cas des femmes immigrées vivant seules avec leurs enfants. Les difficultés d'accès aux modes de garde pour les enfants de moins de trois ans se posent de manière particulièrement aiguë pour les parents isolés et plus encore pour les femmes immigrées, privées de réseau familial originel en France. On peut alors penser que les femmes, dès lors qu'elles ont des enfants jeunes et/ou nombreux, seront moins souvent en emploi et/ou davantage dans des emplois à temps partiel et/ou faiblement rémunérés (et cela en lien également avec leur niveau scolaire). Par ailleurs, le nombre d'enfants exerce une pression forte sur le « choix » du logement et, consécutivement, son degré de confort.

Les femmes immigrées seules ont effectivement des conditions d'emploi globalement plus précaires que celles des autres femmes. Elles sont en moyenne moins souvent en emploi et davantage au chômage que les autres femmes (Tableau 5).

Tableau 5. Situation au regard de l'emploi des femmes selon leurs origines et leur situation familiale

Origine des femmes	En emploi	Au chômage	Autres situations
Non immigrée en couple	79,7	8	12,3
Non immigrée seule	70,6	18	11,4
Immigrée en couple	51,4	16,4	32,2
Immigrée seule	56,3	27,4	16,3
Europe	71,6	19,0	9,4
Europe du Sud	79,6	14,1	6,3
Autre Europe	64,6	23,4	12,1
Maghreb	46,6	32,3	21,0
Algérie	44,5	29,6	25,9
Maroc et Tunisie	48,5	34,8	16,7
Afrique subsaharienne	57	27,4	15,6
Asie et autres	58,1	26,5	15,4
Asie	51,1	27,7	21,3
Autres régions	71,9	24,3	3,8

Source : Enquête Famille et Logements (INSEE 2011)

Champ : Femmes vivant seules avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans

Les recherches sur les familles monoparentales en France ont bien montré que si les foyers monoparentaux étaient plus exposés à la précarité, cela était directement lié à la situation d'activité des mères de familles monoparentales (qui constituent 85 % des familles monoparentales) : moins actives que les femmes en couple, elles entretiennent un rapport spécifique à l'emploi puisque, comme nous l'avons mentionné plus haut, elles se déclarent, davantage que les autres femmes, à la recherche d'un travail. Ces résultats sont confirmés par l'analyse des données de l'EFL. De fait, les femmes non-immigrées seules apparaissent être moins souvent en emploi que celles en couple (70,6 % vs 79,7 %) mais surtout beaucoup plus souvent au

chômage (18 % vs 8 %). Au final, la part des inactives dans ces deux groupes est tout à fait comparable. Ces tendances divergent dans le cas des femmes immigrées : celles en couple sont moins souvent en emploi que celles vivant seules, qui s'avèrent également bien plus souvent en recherche d'emploi (27,4 % contre 16,4 % des immigrées en couple). Parmi les immigrées, les inactives sont deux fois plus nombreuses chez les femmes en couple que chez les femmes vivant seules (32,2 % vs 16,3 %).

La proportion de femmes immigrées vivant seules et au chômage est très importante (27,4 % en moyenne), en particulier pour les femmes venues du Maghreb (32,3 %). Les taux d'activité (incluant le chômage) des femmes venues d'Europe sont comparables à ceux des femmes non-immigrées, seules ou en couple (de l'ordre de 90 %), mais beaucoup plus faibles (78 %) chez les originaires du Maghreb. Les femmes venues d'Afrique subsaharienne et d'Asie sont dans une situation intermédiaire, affichant des taux d'activité de l'ordre de 85 %.

Les femmes seules, et plus encore les immigrées que les non immigrées, qui travaillaient au moment de l'enquête, occupent plus souvent des emplois situés dans le bas de l'échelle sociale et à temps partiel que les femmes en couple (Tableau 6). Les femmes immigrées vivant seules sont davantage en emploi que leurs homologues en couple mais elles occupent des emplois plus précaires. La part des femmes employées à temps partiel est maximale chez les femmes immigrées (37 %) et plus encore chez celles originaires d'Europe (42,4 %) et du Maghreb (39,5 %) ; elle est minimale chez les femmes seules non-immigrées (27,3 %).

Tableau 6. Situation au regard de l'emploi des femmes selon leurs origines et leur situation familiale

Origine des femmes	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Employées	Ouvrières	Travail à temps partiel
Non immigrée en couple	11,9	37,2	6,4	33,0
Non immigrée seule	8,7	45,3	8,8	27,3
Immigrée en couple	6,6	33,1	9,3	37,3
Immigrée seule	4,7	48,3	12	36,3
Europe	9,0	47,3	11,7	36,9
Europe du Sud	4,8	53,0	18,7	31,8
Autre Europe	12,6	42,3	5,5	42,4
Maghreb	2,6	46,0	15,7	39,5
Algérie	1,5	43,1	16,9	42,9
Maroc et Tunisie	3,6	48,6	14,8	36,9
Afrique subsaharienne	3,9	55,3	7,9	35,7
Asie et autres	5,9	40,7	12,9	32,2
Asie	7,3	32,6	16,3	29,9
Autres régions	3,2	56,6	6,2	35,3

Source : Enquête Famille et Logements (INSEE 2011)

Champ : Femmes vivant seules avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans

Les conditions de logement des femmes immigrées seules apparaissent plus dégradées que celles des autres femmes : elles sont moins souvent propriétaires de leur habitation et résident davantage dans le parc social (Tableau 7), dans des logements par ailleurs plus fréquemment surpeuplés (Tableau 8).

Les femmes non-immigrées en couple sont 68,7 % à vivre dans un logement qui leur appartient, de même que 42,5 % des femmes immigrées en couple (Tableau 7). Les femmes seules accèdent moins souvent à la propriété et celles immigrées encore moins (14,6 %) que celles non immigrées (27,6 %). Principalement logées dans des résidences du parc social (51,8 %), en particulier quand elles sont originaires du Maghreb (65,7 %) ou d'Afrique subsaharienne (56 %), les femmes immigrées seules sont également davantage concernées par les situations de mal-logement : elles sont quatre fois plus nombreuses en moyenne que les autres femmes à résider dans un meublé et cette situation est le lot d'une frange encore plus importante des femmes originaires d'Afrique subsaharienne.

Tableau 7. Statut d'occupation du logement des femmes selon leur origine et leur situation familiale

Origine des femmes	Propriétaire	Locataire ou sous-locataire du logement, loué vide non HLM	Locataire ou sous-locataire du logement, loué vide HLM	Locataire ou sous-locataire du logement ou de la chambre, loué(e) meublé(e)	Logé(e) gratuitement
Non immigrée en couple	68,7	17,8	11,2	0,4	1,9
Non immigrée seule	27,6	32,8	36,6	1,3	1,8
Immigrée en couple	42,5	20,7	32,9	1,9	1,9
Immigrée seule	14,6	28,8	51,8	3,9	0,9
Europe	31,8	33,8	28,6	4,0	1,8
Europe du Sud	26,6	28,9	37,4	4,2	2,9
Autre Europe	36,4	38,0	21,0	3,8	0,8
Maghreb	11,5	21,4	65,7	1,2	0,2
Algérie	10,5	17,9	68,9	2,1	0,5
Maroc et Tunisie	12,3	24,5	62,9	0,3	0,0
Afrique subsaharienne	4,6	32,3	56,0	6,3	0,8
Asie et autres	22,0	31,1	41,2	4,4	1,3
Asie	23,9	27,4	44,5	2,9	1,4
Autres régions	18,5	38,3	34,8	7,3	1,2

Source : Enquête Famille et Logements (INSEE 2011)

Champ : Femmes vivant seules avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans

Sur la base des informations relatives au nombre de pièces que compte le logement et au nombre d'habitants, nous avons construit un indicateur de « surpeuplement » du logement (Tableau 8)⁹. Les femmes

⁹ Compte tenu des informations disponibles dans le recensement, cet indicateur n'est pas aussi précis que l'indicateur de surpeuplement utilisée par l'INSEE et qui combine le nombre de pièces disponibles, le degré d'intimité dont disposent les occupants du logement et la surface disponible par personne. (<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/indice-peuplement-insee.htm>)

immigrées, et plus encore lorsqu'elles sont en couple (45,3 %) que lorsqu'elles sont seules (28,7 %), vivent bien plus souvent dans des logements comptant plus d'une personne par pièce, que les femmes non-immigrées. Elles sont également, quelle que soit leur situation de couple, trois fois plus nombreuses que les femmes non-immigrées à vivre dans des logements très densément peuplés (comptant plus de trois personnes par pièce). En lien très certainement avec le fait de résider plus fréquemment dans des meublés (dont la superficie est réduite), les femmes seules venues d'Afrique subsaharienne, sont les plus touchées par les situations de surpeuplement. Il en va de même des femmes originaires du Maghreb pour qui ces situations sont davantage attribuables à la taille des ménages qu'elles dirigent (Tableau 4). Au final, les femmes immigrées seules apparaissent plus affectées par le surpeuplement du logement que les femmes non immigrées (seules ou en couple), mais moins que les immigrées en couple.

Tableau 8. Taux d'occupation des logements des femmes selon leurs origines et leur situation familiale

Origine des femmes	Part des femmes vivant dans un logement comptant plus d'une personne par pièce	Part des femmes vivant dans un logement comptant plus de trois personnes par pièce
Non immigrée en couple	13,0	0,3
Non immigrée seule	7,6	0,4
Immigrée en couple	45,3	3,5
Immigrée seule	28,7	3,2
EUROPE	16,6	2,7
Europe du Sud	12,9	0,6
Autre Europe	19,7	4,7
MAGHREB	34,4	2,3
Algérie	32,0	2,9
Maroc et Tunisie	26,1	1,8
Afrique subsaharienne	38,8	4,5
Asie et autres	21,7	3,2
Asie	21,2	3,1
Autres régions	22,7	3,2

Source : Enquête Famille et Logements (INSEE 2011)

Champ : Femmes vivant seules avec au moins un de leurs enfants de moins de 18 ans

Conclusion

La question au cœur de ce papier était donc de savoir si les femmes immigrées *et* vivant seules avec leur(s) enfant(s) étaient doublement pénalisées.

Relativement à leur condition d'immigrée, la conclusion semble sans appel : les immigrées seules vivent dans des conditions beaucoup plus précaires que les femmes non-immigrées placées dans la même

situation ; ce résultat rejoint ceux d'autres études (par ex. Mainguené, 2013). Elles ont en moyenne davantage d'enfants à charge, et qui plus est, plus jeunes, elles sont moins diplômées, moins souvent en emploi, davantage à temps partiel et au chômage, moins souvent propriétaires de leur logement (mais davantage bénéficiaires de logements sociaux), par ailleurs, plus souvent surpeuplés.

Relativement à leur condition de femme seule avec enfant(s), les conclusions sont plus mitigées. De fait, comparativement à leurs homologues en couple, les femmes immigrées seules sont davantage en emploi, elles ont moins d'enfants à charge, leurs enfants sont un peu plus âgés, et elles vivent moins fréquemment dans des logements surpeuplés. Mais parallèlement, elles sont aussi un peu moins diplômées, plus touchées par le chômage et moins souvent propriétaires de leurs logements. Si elles échappent à la surpopulation des logements, elles ont assurément des conditions de vie plus précaires (en lien avec l'instabilité de leurs emplois et le fait de vivre avec un seul revenu).

Au sein des femmes immigrées seules, trois groupes se distinguent particulièrement. D'une part celles originaires d'Afrique subsaharienne : mères de très jeunes enfants, elles sont légèrement plus diplômées que la moyenne des femmes immigrées en situation de monoparentalité et ont des conditions d'emplois assez comparables, mais elles connaissent des conditions de logement très dégradées, probablement liées à leur présence en France plus récente que celle d'autres femmes et au fait qu'elles viennent davantage de manière indépendante (Beauchemin *et al.*, 2013). D'autre part, les femmes originaires d'Europe (hors Europe du Sud) : très diplômées (comparativement aux femmes immigrées dans leur ensemble), elles sont plus souvent en emploi que les autres immigrées vivant seules mais beaucoup plus à temps partiel, ce qui ne semble pas affecter négativement leurs conditions de logement. Enfin, les femmes originaires des courants migratoires les plus anciens et les plus fortement représentés en France (Europe du Sud et Algérie) sont plus souvent seules du fait d'un veuvage que toutes les autres femmes. Les premières ont peu d'enfants co-résidents et sensiblement plus âgés que la moyenne, et sont majoritairement actives. Les secondes ont de nombreux enfants co-résidents, certes relativement âgés mais moins de la moitié d'entre elles occupaient un emploi et celui-ci était très fréquemment un emploi à temps partiel (43 %) ; elles vivent aussi dans des logements beaucoup plus précaires que les femmes d'Europe du Sud.

Références bibliographiques

- Beauchemin C., Borrel C. *et al.* 2013. *Les immigrés en France : en majorité des femmes. Population & Sociétés* n° 502.
- Chardon O., Daguet F. 2009. *Enfants des couples, enfants des familles monoparentales : Des différences marquées pour les jeunes enfants. Insee Première.*
- Chardon O., Daguet F. *et al.* 2008. *Les familles monoparentales. Des difficultés à travailler et à se loger. Insee Première*, n° 1195.
- Decondé C., Couleaud N. *et al.* 2013. *Une diversité des familles à Paris, avec plus de foyers monoparentaux qu'ailleurs et moins de familles recomposées. Ile-de-France à la page*, n° 411.
- Guyavarch E., Le Méner E. 2010. *Connaissances sur les personnes en famille sans logement personnel* : 16.
- Guyavarch E., Le Méner E. 2014. *Les familles sans domicile à Paris et en Île-de-France : une population à découvrir. Politiques sociales et familiales*, n° 115 : 80-86.

INSEE 2012. *Immigrés et descendants d'immigrés en France*. Paris, Institut national de la statistique et des études économiques.

Kohler C., Thave S. 1997. *Les immigrés et leur famille au recensement de 1990*. Paris, Institut national de la statistique et des études économiques.

Le Quentrec-Creven G. 2013. L'impact des cours de français pour les nouveaux migrants, *Infos migrations*, n° 55.

Lombardo P., Pujol J. 2010. *Niveau de vie et pauvreté des immigrés en 2007. Les revenus et le patrimoine des ménages*. Paris, INSEE : 37-44.

Mainguené A. 2013. *Les familles monoparentales immigrées cumulent les difficultés*. *Infos Migrations*, n° 52.

Les familles face aux vulnérabilités

*Michel Oris,
Nicolas Cauchi-Duval (éditeurs)*

Paris, 2018
ISBN 978-2-9521220-8-5

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE
A I D E L F • 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

Les familles face aux vulnérabilités

Michel Oris et Nicolas Cauchi-Duval
2018

Aude Martenot

La perception des événements de la vie familiale comme révélateurs des inégalités sociales à Mumbai

Julie Baillet

Les mères adolescentes au Mexique : transition ou basculement à l'âge adulte ?
Comparaison de trois générations de femmes urbaines (1950-1980)

Élisa Abassi

« Devenir adulte » sans l'aide des parents ?
Compositions et ressources parentales des jeunes en fin de placement à l'Aide Sociale à l'Enfance

Pierre Eloy

Les familles en situation de rue : de qui parle-t-on ? Repenser la question du sans-abrisme à travers
l'exemple des familles dites « roms » visibles dans l'espace public parisien.

Pascale Dietrich-Ragon

L'entourage familial des personnes en situation de précarité résidentielle :
force et faiblesse des liens familiaux dans l'exclusion du logement

Mehdi Le Petit-Guérin

Évaluation du Revenu de Solidarité Active :
suivi de cohorte et estimation du non-recours en Gironde

Mai Lien Nguyen

Le rôle du crédit immobilier dans les difficultés financières des ménages

Laure Moguérou, Tatiana Eremenko, Xavier Thierry, Rose Prigent

Nouvelles dynamiques migratoires et conditions de vie des familles migrantes en France.
Le cas des familles monoparentales immigrées